

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Un crédit complémentaire de CHF 1'190'000.- est demandé pour poursuivre les travaux entrepris dans le secteur Saint-Loup.**

---

Versoix, le 8 décembre 2022

**Le 22 novembre 2022, le Conseil municipal votait un crédit de CHF 1'600'000.- destiné à la résolution des problèmes hydrauliques du canal de Versoix, la modification de collecteurs, la construction de bassins de rétention et l'agrandissement de la place de travail du service de la voirie.**

Le message voté a été divisé en deux étapes de travaux, la première concerne les travaux réalisés en aval du canal de Versoix et la deuxième, en amont du canal.

La première étape autorisée a permis au service communal responsable d'engager les travaux qui permettront de déconnecter les eaux pluviales se rejetant dans le canal. De cette manière, les risques éventuels de débordement sont supprimés et cela permet de mettre en exploitation le bassin étanche et le bassin de rétention, dès décembre 2022. La place de travail de la voirie a également été agrandie et est fonctionnelle depuis la fin du mois de septembre 2022.

Aussi, des prospections ont eu lieu durant l'été 2022, dans le secteur de l'étape 2 (au-dessus du canal de Versoix) pour déterminer l'état des raccordements privés sous le domaine public. En effet, l'OCE mettra en demeure les propriétaires équipés d'installation vétuste ou non conforme. Ces travaux devront alors être réalisés avant la remise en état de la route de Saint-Loup. L'étape 2 est planifiée pour l'été 2023.

Le Conseil administratif demande un dépassement de crédit évalué à CHF 1'190'000.- pour réaliser l'ensemble des travaux votés, soit un montant total de CHF 2'790'000.-.